

## 12ème législature

Question N° : <b>114622</b>	de <b>M. Le Nay Jacques</b> (Union pour un Mouvement Populaire - Morbihan)	<b>QE</b>
Ministère interrogé :	sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille	
Ministère attributaire :	sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille	
	Question publiée au JO le : <b>26/12/2006</b> page : <b>13534</b>	
Rubrique :	sécurité sociale	
Tête d'analyse :	compensation financière entre régimes	
Analyse :	<b>CRPCEN. perspectives</b>	
<b>Texte de la QUESTION :</b>	M. Jacques Le Nay appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les inquiétudes soulevées par les responsables, les assurés et les retraités dépendant de la caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires. Le système de compensations financières versées par ce régime entraîne un déséquilibre financier important de la CRPCEN. Il lui demande de lui faire connaître les mesures urgentes qu'il compte prendre pour rétablir l'équilibre financier de la CRPCEN et notamment de faire en sorte que le système des compensations financières réponde aux objectifs fixés par le législateur.	
<b>Texte de la REPONSE :</b>		